



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# REPERES POUR L'ÉVALUATION

**Janvier 2018**

# **Volet cycle 3**

## PREAMBULE

L'articulation du premier et du second degré constitue la spécificité du cycle 3. Cette particularité peut être source de discontinuités qu'il s'agit de prendre en compte : le nombre d'écoles dont dépend le collège et leur éventuelle dispersion géographique, les temporalités différentes entre le premier et le second degré – avec un impact sur les temps de concertations –, les pratiques d'évaluation – classes sans/avec notes par exemple –, les pratiques pédagogiques dont la question de la différenciation, une appréhension de l'élève qui peut s'avérer différente – vision globale dans le premier degré, vision « parcellaire » liée au champ disciplinaire et à la structure des emplois du temps dans le second. Il est important d'atténuer la rupture par une continuité des contenus et des méthodes. Le programme définit une unité de contenu qui doit s'organiser localement et collectivement et il faut être vigilant à ne pas repousser vers la sixième des enseignements non faits en primaire.

Répartition approximative des temps d'enseignement des disciplines prévu par les textes :

Disciplines	CM1 et CM2	6 <sup>e</sup>
Français	64 %	36 %
Langues vivantes	43 %	57 %
Enseignements artistiques	50 %	50 %
Éducation physique et sportive	43 %	57 %
Sciences et technologie	33 %	67 %
Histoire – Géographie Enseignement moral et civique	46 %	54 %
Mathématiques	53 %	47 %

### EVALUATION ET LIVRET SCOLAIRE UNIQUE (LSU) : QUELLES PERSPECTIVE AU CYCLE 3 ?

1. Il s'agit d'abord de l'évaluation comme démarche de recueil **des progrès et des acquis** des élèves. L'évaluation ne doit plus être ressentie par les élèves comme une menace, une sanction ou un jugement porté en permanence sur leur travail scolaire. Un élève inquiet, voire angoissé, est nécessairement bloqué dans ses apprentissages. Une évaluation positive, au contraire, vise à améliorer l'efficacité des apprentissages en permettant à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser.

*Extraits du décret du 31-12-2015*

*« Évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire, à l'école et au collège » :*

- *« ...faire évoluer et diversifier les modalités de notation et d'évaluation des élèves de l'école primaire et du collège pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. L'évaluation doit aussi permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.... »*
- *« ...Les modalités d'évaluation des apprentissages des élèves au regard des objectifs des programmes sont définies par l'équipe pédagogique de cycle. L'évaluation des acquis de l'élève est réalisée par l'enseignant. Elle a pour fonction d'aider l'élève à progresser et de rendre compte de ses acquis. Les élèves ainsi que les parents ou le responsable légal sont informés des objectifs, des modalités et des résultats de cette évaluation... »*

2. Il importe de distinguer clairement ce qui relève de la passation d'évaluations ponctuelles et ce qui s'inscrit dans **une démarche d'évaluation** :

- Mettre en œuvre régulièrement une **évaluation diagnostique** par séquence d'enseignement ("qui" sont ces élèves ?) et/ou utiliser des ressources déjà présentes comme les évaluations de CE2 ou de CP ou encore REPEVAL « lettres » et « sciences » conçues pour les élèves de 6<sup>e</sup> accueillis dans les REP.
- **Au fil des séances** : évaluations « usuelles », régulières et progressives, **formatives autant que possible** (informant les élèves de leurs points forts et faibles, des progrès réalisés et à effectuer). **Penser aux domaines 2 et 3 du socle.**  
**Ce type d'évaluation (diagnostique ou formative) n'est pas destiné à renseigner le livret scolaire unique (LSU).** Il faut rappeler que la somme des acquisitions ne constitue pas une compétence, même si elle contribue à développer des compétences.  
On peut observer les élèves en situation d'apprentissage. Il ne s'agit pas d'être exhaustif mais de prendre des informations au fil des séances.
- S'appuyer sur des tâches simples (répétition, renforcement) comme sur des tâches plus complexes, finales, ouvertes (réinvestissement, évaluation des niveaux de maîtrise).
- Donner sens et repositionner des éléments de la démarche d'évaluation
  - a. *Mesurer/Rendre compte des progrès réalisés par l'élève.*
  - b. *Développer les interactions professeur/élèves (explicitation) et les interactions entre élèves également (verbalisation autour des réussites et des échecs).*
  - c. *Différencier (formatif comme sommatif) pour mettre l'élève en réussite.*
  - d. *Favoriser l'auto-positionnement de l'élève (auto-évaluation).*
  - e. *Engager l'élève comme acteur des apprentissages programmés.*

Cette année scolaire, la situation reste particulière pour les élèves de 6<sup>e</sup> qui vont devoir être évalués en fin de cycle sans avoir suivi le début de cycle.

3. Il s'agit ensuite de former progressivement les enseignants aux usages d'outils et ressources qui vont promouvoir la continuité des apprentissages et des évaluations.

Les observables peuvent être rattachés aux attendus de fin de cycle :

Domaine du socle (1 à 5)	Attendus de fin de cycle	Domaine disciplinaire (professeur)	Projet / activité (en commun ou non)	Connaissances et compétences associées	Paramètres	Observables	Indicateurs de progrès					Compétence travaillée prioritairement
												
	Copier de manière experte			Maîtrise des gestes de l'écriture	Posture Calligraphie Vitesse Support d'écriture	Main, dos place du bras sur la table, orientation du cahier...						
				Correspondance entre diverses écritures								
				Stratégie de copie			Relève fréquemment la tête pour copier 1 ou 2 lettres	Copie des blocs de lettres complets	Copie des mots simples et des blocs de 5 à 6 lettres dans un mot complexe	Est capable de mémoriser des groupes de mots	...	Copier de manière experte
				Relire pour vérifier la conformité								
				Maniement du traitement de texte								
	Comprendre et utiliser des nombres entiers pour dénombrer, ordonner, repérer, comparer			Dénombrer, constituer, comparer des collections	Nombre d'objets Distance entre les objets Déplaçables ou non Objets organisés ou non Modes de représentation		Dénombrer, constituer, comparer des collections déplaçables	Dénombrer, constituer, comparer des collections organisées et non déplaçables	S'organiser seul pour dénombrer, constituer, comparer des collections	S'organiser seul pour dénombrer, constituer, comparer des collections inférieures à 1000		Représenter
				Utiliser diverses stratégies de dénombrement			1 en 1, 2 en 2....	Pointage	Pointage et regroupement	Pointage, regroupement et emboîtement		
				Repérer un rang, une position dans une file								

ou aux compétences travaillées :

CYCLE 3   SCIENCES ET TECHNOLOGIE   Inscrire son enseignement dans une logique de cycle				
Outils pour concevoir la progressivité des apprentissages				
COMPÉTENCES TRAVAILLÉES	PARCOURS D'APPRENTISSAGES			
PRATIQUER DES DÉMARCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES				
Formuler une question ou une problématique scientifique ou technologique simple.	Identifier la question ou le problème posé par l'enseignant et le (la) reformuler collectivement.	Identifier la question ou le problème suscité(e) par un document avec l'aide de l'enseignant, et le (la) reformuler collectivement.	Identifier en groupe la question ou le problème suscité(e) par un ou des document(s) et le (la) reformuler à l'écrit avec l'aide de l'enseignant.	Identifier la question ou le problème suscité(e) par un ou des document(s) et le (la) reformuler en autonomie.
Proposer une ou des hypothèse(s) pour répondre à une question ou un problème.	Identifier dans une liste les hypothèses en lien avec un problème.	Proposer une ou des hypothèse(s) en lien avec un problème avec l'aide de l'enseignant.	Proposer une ou des hypothèse(s) en lien avec un problème.	Proposer une ou des hypothèse(s) en lien avec un problème et se projeter dans une stratégie de validation (conséquence vérifiable).
Proposer des expériences simples pour tester une hypothèse.	Identifier parmi les protocoles proposés par l'enseignant celui qui teste son hypothèse.	Identifier le paramètre à faire varier et les paramètres à fixer pour tester expérimentalement une hypothèse puis choisir un protocole proposé par l'enseignant.	Identifier le paramètre à faire varier et les paramètres à fixer pour tester expérimentalement une hypothèse puis concevoir tout ou partie d'un protocole avec le matériel mis à disposition par l'enseignant.	Identifier le paramètre à faire varier et les paramètres à fixer pour tester expérimentalement une hypothèse puis concevoir tout ou partie d'un protocole et choisir le matériel adapté.
Interpréter un résultat, en tirer une conclusion.	Formuler le résultat obtenu et l'exploiter avec l'aide de l'enseignant.	Formuler en autonomie le résultat obtenu et l'exploiter avec l'aide de l'enseignant.	Formuler le résultat obtenu et l'exploiter en autonomie. Formuler une conclusion avec l'aide de l'enseignant.	Formuler le résultat obtenu, l'interpréter, formuler une conclusion et proposer une nouvelle démarche.
Formaliser une partie de sa recherche sous une forme écrite ou orale.	Rendre compte à l'oral d'une partie de sa recherche avec l'aide de l'enseignant.	Distinguer ce que l'on sait de ce que l'on cherche et en rendre compte collectivement dans une production orale ou écrite.	Distinguer ce que l'on sait de ce que l'on cherche et mettre cela en lien avec une étape de la démarche mise en œuvre.	Expliciter les étapes de la démarche en précisant leurs articulations par une production écrite en autonomie.

#### 4. Bilans périodiques :

**En fin de période, il s'agit d'évaluer des acquis** par rapport aux objectifs **que les enseignants, professeurs des écoles et professeurs de collège, ont identifiés** pour chaque période **et partagent en cohérence avec des progressions de cycle établies**. C'est une forme de « positionnement » de l'élève à quatre « niveaux » (objectifs d'apprentissage non atteints ; partiellement atteints ; atteints ; dépassés). Cette évaluation peut figurer dans le LSU dans des bilans de mi-parcours. Elle porte, en classe de 6<sup>e</sup>, sur les attendus de fin de cycle qui sont à prendre en compte de manière partielle ou complète selon les situations mises en place. On se situe dans les champs disciplinaires. On met l'élève en situation de montrer son degré d'acquisition des « compétences travaillées ».

**Il appartient au conseil écoles-collège de faire des bilans périodiques l'un des repères de la démarche collégiale de suivi des acquis des élèves.**

#### 5. Évaluation en fin de cycle :

Il s'agit de **mesurer le degré d'acquisition de chacune des quatre composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle** avec les quatre « niveaux » de maîtrise (insuffisante, fragile, satisfaisante, très bonne). C'est une démarche qui demande de **mettre en relation les « compétences travaillées » disciplinaires et les domaines du socle**. Différents types de devoirs, réguliers, et la prise en compte de tâches plus complexes doivent y trouver place et permettre de renseigner le niveau de maîtrise atteint par l'élève.

Cela n'a de sens que si les disciplines se sont concertées et ont échangé.

#### 6. Il convient enfin de déployer le LSU dans une logique de **continuité, de lisibilité et de cohérence internes et externes**.

- **Préconisation 1** : l'usage de l'outil numérique ne doit pas occulter les enjeux principaux liés à l'évaluation
- **Préconisation 2** : les modalités d'évaluation périodique et de fin de cycle doivent être explicitées aux familles.
- **Préconisation 3** : pour répondre de manière satisfaisante au besoin d'information des familles, il paraît pertinent de transmettre les bilans au moins trois fois dans l'année.
- **Préconisation 4** : afin d'assurer la lisibilité des objectifs d'enseignement et la manière dont les compétences se construisent, il convient de s'appuyer sur les contenus de programmes mentionnés dans « aide à la saisie ». Toute modification doit tendre vers une simplification et clarification.
- **Préconisation 5** : un suivi au quotidien des résultats des élèves, en complément du LSU, doit être conservé (quel que soit le support) afin d'opérer un traitement pédagogique de ces informations.

#### 7. Il apparaît souhaitable de **piloter la mise en œuvre**.

- Mobiliser les CIEN de tous les départements sur la question de l'évaluation.
- Mobiliser les 23 bassins en instaurant une commission cycle 3 dans chaque bassin : organisation des formations cycle 3 et emboîtement PDF/FIL.
- Mettre en œuvre ces formations par secteurs de collège (cadres, formateurs 1<sup>er</sup> degré, DAFPEN).
- S'appuyer sur les EcTice / MAI pour accompagner techniquement les équipes.
- Porter l'évaluation au titre d'objet de travail :
  - ✓ dans les différentes instances et clarifier leur articulation : conseil de cycle 3, conseil école-collège, conseil pédagogique ;
  - ✓ dans les différents dispositifs de formation mis en œuvre (PDF, animations pédagogiques).

# **Volet cycle 4**

**Document du collège des IA-IPR  
Contribution des IEN ET/EG**

# Repères pour le suivi des acquis des élèves et l'évaluation de leur maîtrise du socle en fin de cycle 4 – lien avec le DNB

## PREAMBULE

*Le suivi des acquis des élèves nécessite la mise en œuvre d'une démarche collégiale cohérente. S'agissant de la scolarité obligatoire, il appartient au conseil écoles-collège d'en faire un objet de travail et d'en favoriser la cohérence notamment à l'intérieur de chaque cycle.*

*L'objectif principal du « volet cycle 4 » de ce document est de formuler des recommandations qui puissent aider les équipes pédagogiques des collèges et lycées professionnels à **définir, faire évoluer et formaliser** une telle démarche collégiale de suivi des acquis des élèves dont l'évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle en fin de cycle 4 est une dimension essentielle.*

## A – LE SUIVI DES ACQUIS ET LEUR EVALUATION EN FIN DE CYCLE 4

Cette année scolaire, la mise en œuvre des programmes et des nouvelles modalités d'évaluation entrés en vigueur à la rentrée 2016 se poursuit. La situation reste particulière pour les élèves de 3<sup>e</sup> qui vont devoir être évalués en fin de cycle sans avoir suivi le début de cycle.

L'évaluation des acquis en fin de cycle devra être conduite à partir des **bilans périodiques de l'année**. Il s'agit de **positionner les élèves par rapport aux attendus de fin de cycle dans les disciplines** et à partir de ces éléments de **positionner les élèves par rapport à la maîtrise des composantes du socle**.

### Spécificité des 3<sup>e</sup> préparatoires à l'enseignement professionnel (3<sup>e</sup> PEP)

Le travail commun des IA-IPR et IEN ET/EG fait émerger la proposition suivante :

- à moyen terme (à partir de l'année scolaire 2017/18) : l'équipe pédagogique du lycée professionnel utilise les bilans périodiques (5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>) du LSU comme un diagnostic pour adapter la formation en particulier l'accompagnement personnalisé (AP) ;
- à court terme, c'est-à-dire pour les élèves passant le DNB 2018, dans la mesure où le LSU ne sera pas renseigné complètement, le diagnostic de ce qui a été acquis (ou pas) devra se faire au gré des activités mises en place en classe. Ce que l'on pourrait appeler « évaluation diagnostique » dans une séance ne portera que sur les éléments en lien avec les contenus abordés, les techniques utilisées et les compétences travaillées le jour même. Les rappels nécessaires ne seront faits que si le besoin a été identifié. Cela pourra avoir lieu par différenciation des activités et/ou accompagnement personnalisé. La logique d'une progression en spirale permettra de revenir autant que faire se peut sur les éléments posant problème. Cette stratégie pourra également être mise en place lorsqu'un décalage entre les informations issues du LSU et l'observation directe de l'élève en classe sera repéré.

### REPERES POUR LES EQUIPES PEDAGOGIQUES:

En introduction de la ressource nationale « Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 4 » disponible sur le site Eduscol, il est notamment précisé :

*[...] Le **positionnement de l'élève sur l'échelle du niveau de maîtrise des compétences du socle** s'appuie sur le bilan de ce qu'il a acquis durant le cycle. Il ne résulte pas d'une évaluation spécifique, mais s'apprécie **à partir du suivi régulier des apprentissages** [...]*

***À la fin de chaque cycle**, l'équipe pédagogique détermine la position de l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés. Ce positionnement résulte de la **synthèse des éléments permettant le suivi des acquis scolaires des élèves, notamment des appréciations portées par les membres de l'équipe pédagogique du cycle.** [...]*

*Des documents d'accompagnement pour l'évaluation sont proposés pour aider les équipes pédagogiques à mieux cerner ce que l'on attend d'un élève **au niveau 3** ("maîtrise satisfaisante"). Ils regroupent des propositions de situations d'évaluation sur lesquelles les enseignants pourront s'appuyer pour **déterminer le positionnement de l'élève, au regard de son degré de maîtrise des compétences du socle commun à la fin de chaque cycle**. Ces illustrations n'ont aucun caractère normatif, elles ont vocation à inspirer la réflexion des équipes pédagogiques [...]*

*Les documents d'accompagnement pour l'évaluation donnent, pour chacune des composantes du socle commun qui doit être évaluée, **des indications pour permettre d'objectiver ce qu'il faut entendre par « maîtrise satisfaisante » (niveau 3 de l'échelle)** [...]*

*Pour chacun des cycles 2, 3 et 4, ces indications se réfèrent aux compétences travaillées dans les programmes et aux attendus de la fin du cycle considéré, dans chaque discipline ou domaine d'apprentissage des programmes.*

Il est donc indispensable, pour chaque professeur et de façon cohérente au sein de chaque équipe ou pôle disciplinaire, de mobiliser les ressources que renferme le « Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 4 ».

Des « disciplines enseignées contribuant à l'évaluation des acquis » sont identifiées dans ce document. Si toutes les disciplines concourent aux apprentissages et donc à la maîtrise du socle et si aucune d'entre elles n'a vocation à être « décisionnaire », les « disciplines enseignées contribuant à l'évaluation des acquis » peuvent utilement être vues comme celles dans lesquelles sont collectées les informations les plus significatives quant au niveau de maîtrise de tel domaine ou de telle composante du socle.

À ce titre, **il est recommandé de tenir compte de ces « disciplines enseignées contribuant à l'évaluation des acquis »** afin de donner corps à la collégialité de la démarche de suivi des acquis des élèves et d'en favoriser la cohérence.

Par ailleurs :

- 1) Il s'agit bien d'évaluer les acquis des élèves et non les manques.
- 2) L'évaluation des acquis se mène à partir des différentes évaluations de l'élève dans l'ensemble des disciplines et enseignements. **Elle doit être traduite de façon explicite pour les élèves, les parents et l'équipe pédagogique elle-même dans les bilans périodiques** du « livret scolaire unique du CP à la 3<sup>e</sup> » (LSU). Elle n'est pas déterminée à partir d'une seule évaluation sommative disciplinaire de fin d'année.

- 3) Exemple d'organisation :

A - fin du premier trimestre

- questionner et éventuellement faire évoluer les paramétrages du LSU et de l'application privée utilisée dans l'établissement avec 2 paramètres pédagogiques : périodicité des bilans et positionnement des élèves (notes, niveau de 1 à 4, positionnement personnalisé...);
- définir en conseil pédagogique une ou des « disciplines contributrices », au sens des « disciplines enseignées contribuant à l'évaluation des acquis » des ressources nationales, pour chacune des huit composantes du socle. Les enseignants de la ou des « discipline(s) contributrice(s) » définissent, à partir des travaux des différents conseils d'enseignement disciplinaires, les modalités de recueil des informations nécessaires au positionnement de l'élève dans la composante du socle à laquelle leur discipline contribue. Parmi ces modalités, la **définition du niveau de maîtrise satisfaisant de la composante est un enjeu essentiel**. Il est nécessaire de pouvoir vérifier que les élèves ont acquis de manière stable les compétences concernées. L'évaluation doit être faite à plusieurs reprises, dans des modalités et des contextes variés : oral, écrit, individuel, collectif, supports plus ou moins complexes ;
- réaliser le bilan périodique n°1 et renseigner le LSU.

B – mi deuxième trimestre (1/2 année scolaire)

- renseigner le bilan périodique n°2 dans le LSU ;
- **ajuster l'accompagnement (AP) des élèves dont le niveau de maîtrise est identifié comme insuffisant ou fragile, en définissant des priorités.**

C - fin du deuxième trimestre

- renseigner le bilan périodique n°3 dans le LSU.

D - mi troisième trimestre

- renseigner le bilan de fin de cycle 4 ;
- positionner les élèves en conseil de classe de chaque classe de 3<sup>e</sup> (maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante, très bonne maîtrise) dans les différentes composantes du socle.  
Les « disciplines contributrices » proposent un positionnement dans les composantes auxquelles elles contribuent, en intégrant les apports des autres disciplines qui participent ainsi à l'évaluation.

#### 4) Renseignement du LSU :

Dans les bilans périodiques du LSU, **le renseignement des rubriques nécessite de faire des choix :**

- pour les « principaux éléments de programme travaillés » : **identifier et rendre explicite l'essentiel en référence aux attendus de fin de cycle 4. Ne pas modifier les intitulés des « principaux éléments du programme »** et des « compétences travaillées » de l'aide à la saisie dans le LSU ;
- pour les rubriques « qualitatives » (ex : conseils pour progresser ; contenu de l'AP, EPI) : **identifier les progrès, les difficultés et formuler des conseils explicites, en référence aux « compétences travaillées » et/ou aux attendus de fin de cycle 4 ;**
- renseigner le LSU à l'occasion de chaque bilan périodique.

#### 5) Usage des outils privés de suivi des acquisitions (Pronote, Sacoche,...) :

L'usage des « outils privés » :

- n'est pas impératif et **ne doit pas conduire à collecter systématiquement tous les résultats des élèves ;**
- doit être pertinent : **collecte des informations utiles** (progrès, éléments d'auto-évaluation, difficultés...) **et non pas de toutes celles issues de chaque « acte d'évaluation »** (interrogation orale ou écrite, devoir en temps limité, travaux hors du temps de classe...) ;
- **doit faire l'objet d'une explicitation aux familles** : objectifs, modalités et critères de l'évaluation aux élèves doivent également être explicités.

#### 6) Accompagnement personnalisé (AP) et enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) :

**L'AP** est notamment au service de la maîtrise du **domaine 2** du socle : en faire un point de repère pour la contribution des disciplines intervenant en AP.

**Les EPI** : identifier explicitement le(s) domaine(s) du socle « visés » par les disciplines impliquées et définir **des « critères » pour une évaluation partagée.**

## B - ORAL DU DNB

Textes régissant cette épreuve :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=122786](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=122786)

et

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=122780](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=122780)

(Partie 2 de l'annexe)

### CONTENU :

B.O. : « *L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.* »

Les candidats peuvent choisir d'effectuer une partie de leur prestation en langue vivante, étrangère ou régionale. Un professeur de la langue concernée est alors membre du jury.

La maîtrise de l'expression orale et la maîtrise du sujet présenté représentent chacune la moitié des 100 points attribués à l'épreuve.

### REPERES POUR LES EQUIPES PEDAGOGIQUES :

Chaque discipline participe explicitement au développement des compétences orales. Il est essentiel d'identifier les situations concrètes (exposé, compte-rendu de stage, débat, investigation, présentation de travaux collectifs...) au cours desquelles ces compétences sont développées et de **donner une place effective et régulière à l'oral au quotidien de la classe** (parole en continu, interaction entre élèves, différents types d'oral...).

1) Il convient d'accompagner l'élève dans l'identification des éléments des parcours ou projets développés en EPI qu'il est susceptible de présenter dans le cadre de cette épreuve orale :

BO : « *Le choix du sujet ou du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, selon les modalités fixées par le conseil d'administration* ».

**Par conséquent, il n'est pas envisageable de limiter l'oral du DNB à la présentation du stage en entreprise y compris pour les élèves présentant le DNB en série Professionnelle.**

2) Le questionnement des examinateurs veillera à interroger le lien entre le projet et les acquis disciplinaires. De fait, **l'exposé de la démarche de l'élève est au cœur de cette épreuve :**

« *Cette épreuve orale est une soutenance [...]* » (B.O.). **Elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève** mais « *[...] d'évaluer sa capacité à exposer les compétences et connaissances qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.* » (B.O.).

Il faut donc **former** les élèves à cette capacité d'analyse et de réflexion sur leurs apprentissages (acquisitions et manières d'apprendre).

De ce point de vue, **la préparation** des élèves à cette épreuve orale si elle **peut utilement comprendre des « oraux blancs » doit avant tout être régulière et intégrée à l'ensemble des enseignements disciplinaires.** (pratique de l'oral). Elle constitue **un repère important pour l'évaluation collégiale** de la maîtrise du domaine 2 du socle « Les méthodes et outils pour apprendre ».

3) Des critères d'évaluation **seront déterminés par les équipes pédagogiques** de chaque établissement à partir de ceux définis dans le B.O. (Partie 2.6.2 de l'annexe).

Ces critères doivent être questionnés, modifiés si nécessaire, puis être mis en œuvre lors de l'évaluation en 2017/18, avec des attentes croissantes en fonction de la formation des élèves à la démarche de projet. **Il conviendra de les bâtir en équipe et de les communiquer suffisamment à l'avance aux élèves et aux familles**, au début du 2<sup>e</sup> trimestre par exemple.